



**SEINE GRANDS LACS**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

# RÉSIDENCE D'ARTISTES APPEL À PROJETS #3



JUIN - OCTOBRE 2022  
ÉGLISE DE CHAMPAUBERT



MODALITÉS SUR [SEINEGRANDSLACS.FR](http://SEINEGRANDSLACS.FR)

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 18 MARS 2022**



Avec le soutien de la

**Marne**  
LE DÉPARTEMENT



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

51290 Giffaumont-Champaubert

Seine Grands Lacs – Syndicat mixte

12, rue Villiot - 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 29 29 - Télécopie : 01 44 75 29 30

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>LE CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>LE LIEU.....</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>L'OBJET DE LA RÉSIDENCE .....</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>LA DURÉE DE LA RÉSIDENCE .....</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>LE SOUTIEN DE SEINE GRANDS LACS .....</b>	<b>4</b>
	5.1. SOUTIEN FINANCIER.....	4
	5.2. SOUTIEN MATERIEL.....	4
	5.3. SOUTIEN EN VISIBILITE .....	4
<b>6.</b>	<b>DOSSIER DE CANDIDATURE.....</b>	<b>4</b>
<b>7.</b>	<b>CALENDRIER ET MODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
	7.1. CALENDRIER .....	5
	7.2. MODE DE SELECTION .....	5

## 1. LE CONTEXTE

---

Seine Grands Lacs est un syndicat mixte, propriétaire et gestionnaire de 4 lacs-réservoirs permettant d'écarter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne.

En plus de sa double mission, Seine Grands Lacs a la volonté de créer les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique et/ou artisanale autour de ses lacs.

Depuis 2020, Seine Grands Lacs propose un appel à projets afin de mettre en résidence l'église de Champaubert, dont l'objectif est de valoriser le patrimoine en bordure du lac du Der.

## 2. LE LIEU

---

L'église se situe sur la presqu'île de Champaubert à Giffaumont datant de 1874. Elle a été désacralisée lors de son acquisition par Seine Grands Lacs.

Le lac du Der est un lieu touristique en période estivale où sont développées des activités pédestres et nautiques.

C'est également un site prisé pour la photographie animalière, particulièrement en automne avec le festival international de la photo animalière et de nature de Montier en Der.

De plus, l'église représente un véritable symbole du passé pour les habitants. C'est un lieu chargé d'histoire qu'ils ont toujours à cœur de visiter.



## 3. L'OBJET DE LA RÉSIDENCE

---

La résidence a une double vocation. Elle offre d'une part un soutien à la création, en proposant des moyens de production et un espace de travail. L'artiste accueilli réalise dans ce cadre un projet spécifique en lien avec les missions de Seine Grands Lacs. D'autre part, la résidence s'inscrit dans un territoire (un paysage et ses habitants) et participe à diversifier le champ artistique local.

Ainsi, Seine Grands Lacs privilégiera les projets dont les thématiques seront en lien avec ses missions telles que l'eau, la biodiversité, le changement climatique, l'écologie. L'artiste devra également prendre en considération l'environnement de l'église de Champaubert (habitants, histoire, géographie etc.)

La résidence s'adresse à toutes les formes d'arts : œuvres visuelles (peinture, sculpture) et spectacle vivant (danse, théâtre, arts du cirque, chant, musique).

Une attention particulière sera portée sur les projets prévoyant une intervention auprès du tissu local (visites d'atelier, sensibilisation des publics à l'art, présentation du projet...)

## 4. LA DURÉE DE LA RÉSIDENCE

---

La résidence est prévue pour une durée de 8 semaines consécutives ou fractionnées à compter de juin 2022.

Elle se déroulera en 3 temps :

- Une phase de découverte afin que le(s) artiste(s) retenu(s) puissent se familiariser avec le territoire et rencontrer les acteurs locaux.
- Une phase de création artistique.
- Une phase de restitution :

La résidence se clôturera par une restitution qui prendra la forme d'expositions et de toutes autres actions présentant les œuvres créées lors de la résidence.

Tout au long de la résidence, un suivi sera assuré par la direction de la communication à raison d'un RDV physique ou téléphonique bimensuel (aide à la réflexion, aide logistique, mise en réseau, mise à disposition d'outillage).

## 5. LE SOUTIEN DE SEINE GRANDS LACS

---

### 5.1. Soutien financier

L'artiste ou collectif retenu bénéficiera :

- D'une bourse d'un montant global de 10 000 € (toutes charges comprises) pour toute la durée de la résidence. Ce montant comprend la rémunération de l'artiste ou des artistes et tous les frais afférents à la résidence (déplacements, hébergement, repas, frais de préparation, de production et de restitution de la résidence, ainsi que les frais associés).

Frais à la charge de l'artiste résident :

- Les frais de déplacements et personnels liés à la vie courante pendant la résidence artistique.
- Les frais liés à des achats d'investissement : outils et matériels autres que ceux mis à sa disposition

### 5.2. Soutien matériel

L'église de Champaubert est mise à disposition des artistes pour le stockage de leur matériel et la création artistique. Pendant la résidence, l'artiste est tenu d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à son travail. Pour l'exposition qui aura lieu au terme de la résidence, Seine Grands Lacs met à disposition 24 grilles d'expositions sur pied. Aucun autre moyen d'attache n'est possible dans l'église. Un panneau d'affichage est également disponible.

### 5.3. Soutien en visibilité

Seine Grands Lacs s'engage à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication et à donner de la visibilité aux événements et expositions via ses réseaux sociaux et son site internet.

## 6. DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Les artistes intéressés sont invités à formuler leur projet en motivant l'intérêt de cette résidence dans leur parcours professionnel et artistique. Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire seront encouragés.

Pour être éligible le dossier de candidature doit contenir :

- une lettre de motivation

- un CV (nom, adresse, tel, mail, site, date de naissance, formation, expositions)
- un avant-projet composé d'une page maximum explicitant le projet de création artistique envisagé et d'une page maximum sur les actions culturelles proposées.
- un dossier artistique (10 pages maximum) représentatif du travail général de l'artiste comprenant des éléments visuels imprimés sur format A4 maximum ou sur CD et/ou des éléments sonores ou audiovisuels sur CD ou DVD (10 minutes maximum). Le dossier artistique peut également être transmis sous forme numérique à travers une plateforme d'envoi de fichiers volumineux.

**Les dossiers de candidature sont à transmettre au plus tard le 18 mars 2022 :**

#### **PAR INTERNET**

à envoyer à [communication@seinegrandslacs.fr](mailto:communication@seinegrandslacs.fr) en indiquant en objet du mail votre nom + AAP RÉSIDENCE ÉGLISE CHAMPAUBERT

Les candidatures transmises par internet sont acceptées au format PDF standard ou interactif (liens internet, vidéos, sons, etc).

#### **OU**

#### **PAR VOIE POSTALE ( cachet de la poste faisant foi)**

à envoyer à EPTB Seine Grands Lacs

Direction de la communication

12 rue Villiot

75012 PARIS

## **7. CALENDRIER ET MODE DE SÉLECTION**

---

### **7.1. Calendrier**

Date de diffusion de l'appel à projets : 1<sup>er</sup> février 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 18 mars 2022 (cachet de la poste faisant foi)

Comité de sélection : 18 mai 2022

Date de la résidence : à compter de juin 2022

### **7.2. Mode de sélection**

Après une phase de présélection, les candidats retenus seront invités à présenter leur projet devant un jury\* composé de :

- 3 représentants de Seine Grands Lacs
- 1 représentant d'un organisme culturel
- 1 représentant d'une école d'art
- 1 artiste ou représentant d'un collectif d'artiste (non candidat à la résidence concernée)

La décision finale sera transmise à l'ensemble des candidats.

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux exigences de l'établissement ne seront pas étudiés.

\* sous réserve des conditions sanitaires en vigueur